

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) - Côte-d'Or

Dernière modification le 20 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [03 80 68 50 22](tel:0380685022) (tel:0380685022)

Courriel : udap21@culture.gouv.fr ✉

Site web :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte/Votre-DRAC/Patrimoines-et-Architecture/Unites-Departementales-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine>



© Les contributeurs
Leaflet (<https://leafletjs.com>) | OpenStreetMap

- géocodage IGN

Adresse

39 rue Vannerie
21000 Dijon

Missions

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a une vocation fondée sur trois grandes missions : conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ; contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ; assurer la conservation des monuments historiques. Les responsables des UDAP sont en général des architectes et urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).

Responsable(s)

- **Cheffe de service, architecte des bâtiments de France**
Séverine WODLI